

Code éthique

et règles déontologiques

Mise à jour : 16 août 2023

Déposé en conseil d’administration |
comité de gouvernance le 21 septembre 2023

Adopté en conseil d’administration |
24 janvier 2024

Les termes de ce document sont régis par la licence
Creative Commons Attribution – NonCommercial

– ShareAlike (CC BY-NC-SA)

Table des matières

[Introduction à notre code éthique : une boussole pour nos actions 3](#_Toc144807211)

[Fondamentaux de l'organisation 3](#_Toc144807212)

[Posture Éthique : Vers une Responsabilité Partagée 4](#_Toc144807213)

[Principes éthiques : Des engagements pour un monde plus juste et solidaire 5](#_Toc144807214)

[Relations avec les partenaires, les organisations soutenues et les parties prenantes : vers un échange riche et respectueux 6](#_Toc144807215)

[Éthique au travail et responsabilité transversale: engagement, intégrité et cadres d'action 7](#_Toc144807217)

[Règles déontologiques 8](#_Toc144807218)

[Conclusion: un cheminement éthique en évolution constante 12](#_Toc144807219)

## Introduction à notre code éthique : une boussole pour nos actions

Dans un monde en constante évolution, marqué par des défis sociaux, économiques et environnementaux, la Fondation Béati s'efforce non seulement de participer à la réponse collective à ces enjeux, mais aussi de façonner une vision d'avenir basée sur l'équité, la solidarité et la responsabilité. Conscient.e.s de notre position en tant qu'acteur.rice philanthropique, nous estimons essentiel de conduire nos actions avec responsabilité et intégrité.

Ce code éthique sert de boussole pour toutes les personnes qui interagissent avec notre Fondation, que ce soit nos employé.e.s, membres du conseil d'administration, membres de comités, partenaires ou collaborateur.rice. Notre engagement envers une éthique rigoureuse est le reflet de notre volonté de construire un monde plus juste, plus solidaire et respectueux des différences.

* Éclaircissement des normes et pratiques : Offrir une ligne directrice claire sur les comportements et attitudes attendus de toute personne associée à notre Fondation.
* Cadre pour les dilemmes éthiques : Proposer une structure aidant à traiter les situations potentiellement problématiques d'un point de vue éthique.

Nous considérons ce code éthique comme évolutif, apte à être révisé en fonction des changements sociétaux, des besoins mais aussi des apprentissages de notre Fondation. Nous sommes engagé.e.s à le respecter et à le tenir à jour, tout en veillant à la cohérence de nos actions avec ses principes.

## Fondamentaux de l'organisation

La Fondation Béati soutient et accompagne des groupes luttant contre les inégalités sociales et la pauvreté sur l’ensemble du territoire québécois, contribuant ainsi à une société inclusive, solidaire et juste dans laquelle les personnes sont au cœur des changements qui les concernent. La Fondation Béati reconnaît les oppressions systémiques et vise à soutenir les initiatives fondées sur le bien commun et tournées vers une transformation sociale et écologique en profondeur.

Depuis plus de 30 ans, la Fondation supporte des projets collectifs en démarrage, des initiatives citoyennes, des mouvements portés par et pour ainsi que des projets abordant les questions de sens dans une perspective d’engagement social.

La Fondation Béati réalise cette mission selon quatre (4) axes d’intervention :

* Axe philanthropique : en soutenant financièrement des projets qui contribuent à un changement social et/ou qui cherchent à lier foi et engagement.
* Axe accompagnement : en contribuant, par le soutien et l’accompagnement, à augmenter le pouvoir d’agir ainsi que l’impact des actions soutenues.
* Axe investissement solidaire : en investissant ses actifs financiers de façon solidaire et socialement responsable.
* Axe actrice engagée : en faisant alliance avec des réseaux et des organisations partageant ses valeurs et ses préoccupations.

La Fondation se distingue par son approche participative en matière d'allocation de fonds, avec un comité de sélection indépendant issus des milieux communautaires dans les différents territoires. Elle pratique une philanthropie basée sur la confiance nourrie d’échanges personnalisés. La Fondation soutient les projets innovants et structurants au sein d'organismes parfois en démarrage, y compris des donataires non reconnus, avec le financement triennal d'un salaire. Enfin, la Fondation pratique une philanthropie de proximité en accompagnant les organismes par des visites, du soutien, mentorat, référencements, et des opportunités de réseautage et de développement.

## Posture Éthique : Vers une Responsabilité Partagée

La Fondation Béati, à l'instar de bien d'autres structures de notre société contemporaine, se trouve à un carrefour. Dans un monde où les inégalités s'aggravent, où les identités s'entrecroisent, où les réalités se mélangent et se redéfinissent sans cesse, notre rôle, au-delà de la philanthropie, est de participer aux réflexions collectives, d’écouter les personnes et groupes impactés et de participer à l’action collective.

Cette ère où nous vivons, marquée par des mouvements sociaux, des revendications identitaires et des appels à la justice sous toutes ses formes, exige de nous une prise de conscience accrue. Les prismes de genre, de race, de classe et d'orientation sexuelle, parmi tant d'autres, façonnent notre rapport au monde. Ils dictent les privilèges, les oppressions, mais aussi les silences et les voix qui s'élèvent.

En tant que Fondation, il nous appartient non pas de nous ériger en modèle, mais de saisir avec humilité la complexité de ces enjeux. Nous reconnaissons les limites inhérentes à notre position et, plus encore, la nécessité impérieuse de les remettre en question. De ce fait, l'adage "Pas pour nous, sans nous" n'est pas qu'une phrase bien formulée, mais un impératif éthique et pratique. Chaque personne, avec ses réalités intersectionnelles, doit être actrice de son propre destin et des décisions qui l’affectent.

La sensibilité inclusive, cette capacité à entendre, à comprendre et à agir en tenant compte de la multitude de voix et d'expériences, est plus qu'une aspiration : c'est un devoir. C'est en reconnaissant l'interdépendance des êtres, en valorisant le "care", la sollicitude, que nous pourrons construire une philanthropie véritablement éthique et juste. Une philanthropie où chaque interaction n'est pas qu'une transaction, mais un pas vers une société plus juste et solidaire.

La responsabilité que nous assumons aujourd'hui s'étend bien au-delà de nos activités directes. Elle se traduit dans chaque relation, chaque partenariat, chaque action. Et si nous nous engageons à remettre en question, continuellement, nos pratiques, ce n'est pas par autocomplaisance, mais par une conscience claire de la nécessité de faire notre part, humblement mais résolument, dans cette quête collective de justice.

## Principes éthiques : Des engagements pour un monde plus juste et solidaire

Ancrée dans une posture éthique sensible à la complexité de notre société, la Fondation Béati s'appuie sur plusieurs principes éthiques qui guident notre action, tout en reconnaissant que l'éthique n'est pas une liste de règles, mais une orientation profonde vers la justice.

* **Transparence et honnêteté:** Dans un monde où l'information est souvent filtrée, voire manipulée, nous nous engageons à une communication ouverte et sincère sur nos activités. Nos décisions, nos réussites, mais aussi nos erreurs, sont partagées dans l'esprit d'un apprentissage collectif et d'une confiance mutuelle.
* **Intégrité intersectionnelle:** La justice n'est pas un concept monolithique. Elle se décline à travers les multiples facettes de l'expérience humaine. En tant que Fondation, nous nous efforçons de reconnaître les nuances des oppressions et des privilèges et d'agir en conséquence, toujours avec intégrité.
* **Agentivité, autodétermination et approche participative**: Chaque personne est détentrice d'expériences, de savoir, d'une voix, et du droit à l'autodétermination. Dans toutes nos actions, nous privilégions une approche où les individus sont co-créateurs des solutions, reconnaissant et honorant ainsi le pouvoir d'agir et la capacité de chaque personne à prendre des décisions concernant sa propre vie et son futur.
* **Sollicitude et interdépendance:** Au-delà des chiffres et des bilans, nous reconnaissons l'importance de prendre soin. De prendre soin de nos partenaires, de nos collaborateur.rices.s, des communautés et, par extension, de notre planète. La sollicitude nous rappelle que tout est lié, que notre bien-être dépend de celui des autres.
* **Justice Sociale et environnementale:** Nous sommes résolument tournés vers une vision de justice du vivant, qui englobe à la fois les êtres humains et l'environnement. En reconnaissant les enjeux intrinsèquement liés du social et de l'écologique, nous agissons en faveur d'un monde équilibré.
* **Responsabilité:** Chaque action engendre des conséquences, et nous sommes résolu.e.s à assumer la responsabilité de nos choix. Ceci s'étend à demeurer ouvert.e.s aux critiques constructives, en reconnaissant qu'une introspection et une remise en question sont essentielles à une éthique vivante.
* **Inclusion et diversité:** Ces concepts sont au cœur de notre action. Reconnaître la valeur intrinsèque de chaque individu, quelle que soit son origine, son genre, son orientation sexuelle, ou son expérience de vie, c'est affirmer que la diversité est une richesse, un atout pour construire un monde plus juste

En somme, ces principes, loin d'être exhaustifs, sont le reflet d'une volonté sincère de contribuer à une société plus équitable. Ils sont une boussole qui nous guide, nous rappelant sans cesse que l'éthique n'est pas une destination, mais un chemin.

## Relations avec les partenaires, les organisations soutenues et les parties prenantes : vers un échange riche et respectueux

La Fondation Béati, tout en demeurant fidèle à sa posture éthique, reconnaît que notre force réside autant dans nos convictions que dans la manière dont nous interagissons avec nos partenaires, les organisations soutenues et les différentes parties prenantes. Chaque relation est une opportunité d'échange, d'apprentissage et de collaboration vers des horizons communs.

* **Dialogue continu:** Dans la volonté de bâtir des relations solides, nous privilégions le dialogue ouvert et continu. Écouter activement, partager nos perspectives et co-construire des solutions sont au cœur de notre approche.
* **Reconnaissance mutuelle:** Chaque partenaire, chaque collaborateur.rice, apporte une expertise, une expérience et une vision. Nous valorisons cette richesse et reconnaissons la contribution unique de chaque entité, en encourageant la reconnaissance mutuelle au sein de nos collaborations.
* **Collaboration équitable**: Dans la lignée de notre approche horizontale, nous nous évertuons à établir des collaborations où le pouvoir est partagé. Chaque voix a le droit d'être entendue, chaque préoccupation d'être prise en compte.
* **Engagement à long terme**: Les changements durables prennent du temps. Depuis 2020, nous nous engageons dans des relations à long terme avec nos partenaires, cherchant à établir des liens solides basés sur la confiance et la cohérence.
* **Transparence dans les actions**: Nous croyons en l'importance de la clarté et de l'ouverture dans toutes nos interactions. Toutes les informations pertinentes, qu'elles concernent les finances, les décisions ou les défis, sont communiquées avec honnêteté.
* **Adaptabilité et souplesse:** Nous sommes conscient.e.s que chaque relation est dynamique, nécessitant parfois des ajustements. Nous nous engageons à être flexibles, à apprendre de nos expériences et à nous adapter aux besoins changeants de nos partenaires.
* **Solidarité dans l'action**: Notre engagement ne s'arrête pas à la parole. Nous nous tenons aux côtés de nos partenaires dans leurs luttes, leurs victoires et leurs défis, affirmant notre solidarité par des actions concrètes.
* **Responsabilité**: Via l’approche de la philanthropie basée sur la confiance, nous nous engageons à faire nos devoirs et ainsi réduire le fardeau administratif relatif aux demandes de soutien financier et suivis auprès des bailleurs auxquels les groupes font face.
* **Disponibilité et réactivité**: Nous nous engageons à être disponibles et présent.e.s pour nos partenaires ainsi qu’à être proactif.ve.s et agiles dans nos actions en fonction des besoins énoncés par ces derniers. Tant dans les moments de célébration que les moments les plus difficiles.
* **Amélioration continue**: Nous sollicitons l’opinion des partenaires, leurs appréciations, critiques et recommandations afin d’assurer un ajustement continu vers de meilleures pratiques.
* **Respect**: Nous nous faisons un devoir de respecter l’autonomie des groupes et partenaires. Ce respect s’incarne également dans la reconnaissance des compétences, connaissances, expertises, réalisations et défis relatifs à ces derniers.

La Fondation Béati s'efforce d'incarner ces principes dans chaque relation qu'elle entretient, en gardant à l'esprit que les collaborations sont au cœur de tout changement durable. C'est ensemble, dans un esprit d'entraide et de respect mutuel, que nous pourrons édifier un avenir plus juste et solidaire.

## Éthique au travail et responsabilité transversale: engagement, intégrité et cadres d'action

Au cœur de la Fondation Béati se trouve un réseau interconnecté d'individus engagé.e.s, animé.e.s par une mission commune. L'éthique est une partie intégrale de notre rapport au travail transcendant et imprégnant divers domaines d'activité. La force et l'efficacité de notre action résident dans la confiance mutuelle, la coopération et le respect entre chaque partie prenante. Chaque personne au sein de notre Fondation porte une responsabilité partagée, se manifestant par le respect des engagements, une écoute active et la volonté de co-construire un environnement de travail sain, respectueux et innovant.

**Références à nos politiques et cadres** :

La Fondation a élaboré plusieurs politiques et cadres directeurs complémentaires qui servent à protéger et à guider tous les membres de l'organisation :

1. **Politique des conditions et relations de travail**: garant d'un environnement où chaque individu est traité avec équité, où ses droits sont respectés, et où son bien-être est primordial.
2. **Politique de prévention du harcèlement et de la violence au travail**: aucune forme de harcèlement et/ou de violence n'est tolérée. Notre politique offre des moyens de prévention, de détection, et de traitement.
3. **Protection des données personnelles**: la confidentialité des données personnelles est une priorité, assurant ainsi le respect et la confiance mutuelle.
4. **Déclaration de conflit d'intérêts**: cet outil explicite les principes et les procédures pour gérer les conflits d'intérêts de manière la plus impartiale et éthique possible. Il exige que tout conflit potentiel soit signalé avant toute action ou décision pouvant y conduire.

## Règles déontologiques

Dans le cadre du code éthique de la Fondation Béati, la section des règles déontologiques vise à instaurer un ensemble de principes et de lignes directrices claires pour guider la conduite professionnelle de chaque membre de l'équipe et du conseil d'administration. Ces règles incarnent nos valeurs fondamentales, renforcent notre engagement envers la justice sociale et écologique, et établissent une base solide pour la confiance mutuelle, l'intégrité et la responsabilité. Elles servent non seulement à orienter nos actions et décisions, mais aussi à maintenir la confiance de nos partenaires, bénéficiaires et du grand public.

**Article 1 – Devoirs généraux**

1.1. Chaque membre doit agir avec honnêteté, intégrité, et dans l'intérêt primordial de la mission de la Fondation Béati, en plaçant la justice sociale et écologique au cœur de leurs préoccupations.

1.2. Les membres doivent promouvoir une culture d'inclusivité et de diversité, valorisant chaque individu sans distinction.

1.3. L'engagement envers l'éthique de « Pas pour nous, sans nous » doit être honoré, garantissant la participation active des parties prenantes dans l’ensemble des projets que nous supportons.

1.4. Les membres doivent s'abstenir de toute conduite qui pourrait discréditer la Fondation ou compromettre la réalisation de ses objectifs, veillant à maintenir un haut niveau d'éthique et de professionnalisme.

1.5. En toute circonstance, les membres doivent privilégier le dialogue, l'écoute et la collaboration, s'efforçant de résoudre les différends par la médiation et la compréhension mutuelle.

**Article 2 – Communication et transparence**

2.1. Les membres doivent assurer une communication ouverte et actualisée sur les activités de la Fondation, tout en préservant la confidentialité des informations sensibles, sauf en cas d'obligation légale.

2.2. Toute erreur ou omission doit être corrigée avec diligence et intégrité.

2.3. La communication doit être inclusive et respectueuse. Elle doit éviter tout langage discriminatoire et valoriser la diversité des identités, cultures et expériences. Les membres s'abstiennent de tenir des propos pouvant être perçus comme dégradants, discriminatoires ou marginalisant.

2.4. Les membres s'engagent à garantir une communication accessible dans la mesure du possible. Cela inclut la mise à disposition d'informations en formats adaptés et dans les langues pertinentes pour les communautés concernées.

2.5. L'amélioration continue en matière de communication est essentielle. Les membres se forment régulièrement sur les meilleures pratiques, tenant compte des évolutions sociétales et technologiques pour une communication inclusive et adaptée.

**Article 3 – Intégrité intersectionnelle et participation**

3.1. Les membres reconnaissent la complexité des oppressions et privilèges intersectionnels. Ils/elles s'efforcent de comprendre et d'agir en tenant compte de ces nuances, particulièrement en ce qui concerne race, genre, classe, orientation sexuelle et capacité.

3.2. Dans la prise de décision, il est primordial de considérer les voix et les besoins des communautés les plus affectées ou marginalisées. Les membres doivent chercher activement à inclure des perspectives diverses, notamment celles souvent exclues ou discréditées.

3.3. L'apprentissage continu sur les enjeux intersectionnels est essentiel. Les membres s'engagent à se former régulièrement pour garantir que leurs actions et décisions reflètent une compréhension approfondie de la justice intersectionnelle.

3.4. La co-création est valorisée, permettant ainsi à une pluralité de voix d'être entendue. Les membres sont encouragé.e.s à mettre en place des mécanismes assurant une participation active des parties prenantes à tous les niveaux d'initiatives de la Fondation.

3.5. Toute divergence par rapport à l'intégrité intersectionnelle doit être abordée avec une détermination à s'améliorer continuellement, en tenant compte de la positionnalité et des influences personnelles.

**Article 4 – Soins, solidarité et interconnexion**

4.1. Dans chaque action et décision, les membres placent le bien-être et les besoins des individus, des communautés et de la planète au cœur de leurs priorités, manifestant ainsi un profond engagement envers le soin collectif.

4.2. La solidarité ne se limite pas aux paroles mais se traduit par des gestes concrets. Les membres doivent témoigner activement leur soutien envers leurs partenaires, tant dans les moments de lutte que dans les victoires, en offrant une aide adaptée aux besoins spécifiques de chaque situation.

4.3. En reconnaissant la profonde interconnexion de la vie sur notre planète, les membres s'engagent à agir avec respect, éthique et durabilité, s'efforçant de préserver et de rétablir l'équilibre des écosystèmes.

4.4. L'interdépendance entre les êtres humains et la nature est intrinsèque. Ainsi, chaque membre s'engage à approfondir continuellement sa compréhension des relations systémiques, en vue d'améliorer l'impact positif de la Fondation.

4.5. En cultivant un esprit de coopération, d'empathie et d'écoute, les membres se positionnent comme des acteurs clés dans la construction d'un futur solidaire, équitable et respectueux de la biodiversité.

**Article 5 – Responsabilité et autocritique**

5.1. Chaque membre porte la responsabilité de ses actions et décisions.

5.2. L'autocritique et l'autoévaluation sont essentielles pour garantir une éthique vivante et adaptative.

5.3. Les membres sont encouragé.e.s à chercher des «feedbacks» constructifs, internes comme externes, pour s'assurer que leurs actions correspondent aux valeurs de la Fondation.

5.4. En cas d'erreurs ou d'omissions, les membres doivent reconnaître leurs fautes, apprendre de leurs erreurs et mettre en œuvre les améliorations nécessaires.

**Article 6 – Relations et partenariats**

6.1. Les membres sont tenu.e.s de construire des relations basées sur la confiance, la transparence et la reconnaissance mutuelle.

6.2. Ils/elles doivent veiller à ce que les collaborations soient équitables, horizontales et orientées vers des objectifs communs.

6.3. L'engagement à long terme avec les partenaires est encouragé pour assurer une collaboration durable.

6.4. Les membres doivent éviter les conflits d'intérêts et être transparent.e.s quant à leurs relations et affiliations extérieures.

6.5. Dans toute collaboration, les membres doivent s'assurer que les partenaires partagent et respectent les valeurs fondamentales de la Fondation

**Article 7 – Gestion financière et affaires courantes**

7.1. Chaque membre s'engage à une gestion financière transparente, responsable et conforme à la législation en vigueur.

7.2. Les décisions financières doivent refléter les valeurs de justice sociale et écologique de la Fondation.

7.3. L'impartialité est de rigueur dans toutes les affaires courantes.

**Article 8 – Devoir d'écoute, d'honnêteté et d'd'humilité**

8.1. Les membres doivent privilégier une écoute active, cherchant à comprendre avant d'être compris.

8.2. L'honnêteté est essentielle dans toutes les communications, qu'elles soient internes ou externes.

8.3. Chaque membre s'engage à agir avec humilité, reconnaissant ses limites et demeure ouvert.e à apprendre et à s'améliorer.

## Conclusion: un cheminement éthique en évolution constante

La Fondation Béati est pleinement consciente que certains des principes énoncés dans ce code éthique se rapprochent d'une posture plus philosophique et peuvent être difficiles à suivre rigoureusement dans la pratique quotidienne. Nous comprenons que la mise en place d'un processus de suivi détaillé et rigoureux pourrait s'avérer extrêmement lourd pour une organisation de notre taille et n'est pas nécessairement réalisable en l'état actuel des choses.

Cependant, cela ne diminue en rien notre engagement à demeurer à l'écoute de nos membres, de notre équipe et de nos parties prenantes. En cas de besoins spécifiques ou de problèmes sérieux, le processus de plainte établi dans notre Politique de prévention du harcèlement et de la violence au travail peut être invoqué comme mécanisme de résolution. En cas de manquements éthiques graves, les mesures correctives peuvent aller jusqu'à la fin du mandat pour un.e membre de comité ou du conseil d'administration, ou jusqu'au licenciement pour un.e membre de l'équipe.

Nous croyons fermement que l'éthique est un processus d’apprentissage, de désapprentissage, et de co-apprentissage actif et continu. Nous nous engageons à améliorer continuellement nos pratiques et à ajuster notre approche selon les besoins émergents et les retours que nous recevons. Dans cette optique, nous envisageons l'évolution de ce code éthique comme une entité vivante, en résonance avec la complexité du monde dans lequel nous agissons.

Nous tenons à remercier chaque membre de la Fondation pour leur dévouement à maintenir un environnement de travail et une culture organisationnelle qui reflètent ces valeurs éthiques. Ensemble, en cultivant une éthique enracinée dans le respect mutuel, la transparence, et la solidarité, nous bâtissons la Fondation Béati de demain.



Ce document est mis à disposition sous la licence Creative Commons **CC BY-NC-SA (Paternité (Parentalité)\*- Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions)** | Cette licence offre les mêmes avantages que la précédente, mais elle exige également que toute œuvre dérivée soit distribuée sous la même licence CC BY-NC-SA, ce qui garantit que les travaux dérivés restent également non commerciaux.

**(Parentalité)\* = note de communication inclusive**

Pour plus d'informations sur cette licence, [**cliquez ici**](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr).